

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE POLICE DU 31 MARS 2020

PRESENTS : M. BASTIN, Bourgmestre-Président ; MM. TIXHON , EVRARD, PIETTE, Bourgmestres, MM. BESOHE, JOUAN, LALOUX, VERMER, DETAILLE, DUMONT, DE RYCKE, VINCKE, MORELLE, BOUSSIFET, PERIN de JACO, ROSIERE, COX, Conseillers, M. DEHON, Chef de corps, et Mme BALON, Secrétaire.

Suite aux mesures gouvernementales encadrant la crise sanitaire du au Covid-19, le Collège de police a décidé de ne pas réunir physiquement le Conseil de police.

Comme le prévoit la circulaire du 16 mars 2020 du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, la zone de police ne disposant pas des moyens technologiques pour réunir le Conseil sous forme de vidéoconférence, par analogie, les points urgents sont soumis à l'approbation du Conseil de police via courriel.

LE CONSEIL DE POLICE A

1. A l'unanimité, approuvé le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020.
2. Eté informé que le Collège de police, en sa séance du 17 février dernier, a attribué les deux emplois INP membres intervention, aux INP MERCIER Marie et Arno TASIAUX. L'emploi d'INP enquêteur a été attribué à l'INP Victor Materne, actuellement membre du Sv intervention à Yvoir.
3. Décidé, à l'unanimité, de recruter, via le 2^{ème} cycle de mobilité 2020, un emploi d'inspecteur membre intervention. Le recrutement sera réalisé sur dossier.
- 3.2 Décidé, à l'unanimité, de publier, via le cycle de mobilité 2020/02, un emploi spécialisé d'INPP Chef de section Ecofin-Vols. Le brevet judiciaire donne une priorité pour le recrutement. Le mode de sélection sera l'interview par le Chef de Corps.
4. Eté informé des arrêtés du Gouverneur approuvant le budget 2020 et la modification budgétaire 01/2019 de la zone de police.
5. Décidé, à l'unanimité, d'adhérer à la centrale d'achat relative à la fourniture de gaz et d'électricité Haute Tension et Basse Tension à mettre en place par IDEFIN et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat ;
6. Décidé, à l'unanimité, d'accorder la démission de ses fonctions à M. Benoît SONVEAU à la date du 01/12/2020 et de l'autoriser à faire valoir ses droits à la pension à la même date.
7. Décidé, à l'unanimité, que la demande de reconnaissance de maladie d'un membre du personnel est recevable mais non fondée.
7. Décidé, à l'unanimité, d'accorder à l'INPP Gérald GOFFIN la non-activité préalable à la pension à dater du 01/08/2020.

8. Décidé, à l'unanimité, de reconnaître, à la suite de l'accident de travail du 07/10/2017, une invalidité permanente de 10 % à Mr X pour état de stress post-traumatique marqué et de lui attribuer une rente viagère.
8. Décidé, à l'unanimité, de recruter, à durée déterminée, du 01 avril au 31 décembre 2020, Mme VAN DAMME Christine via un contrat de travail de 13 heures/semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire,

Le Président,

D. BALON.

Ch. BASTIN.